Réaliser une expérience de compostage de quartier

Projet du Conseil de Quartier Bibliothèque-Dunois-Jeanne d'Arc (CQ8) de Paris 13^e

Présentation de décembre 2013 par Francis Vérillon¹

Suite à la visite du 4 décembre 2013 au square Héloïse et Abélard en présence de représentants du CQ8 et de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), Madame Danièle Seignot, Adjointe au Maire de Paris 13^e chargée des questions relatives aux espaces verts, a demandé à Monsieur Damien Houbron, Président de l'association J'Aime le Vert, de lui fournir une description détaillée du projet.

Je rappelle que les éléments correspondants sont publiés, depuis juin 2011, sous forme des évènements qui jalonnent l'histoire du projet, avec des liens vers toutes pièces relatives (texte, diaporama, photos, vidéos) sur le blog http://www.conseilsdequartierparis13.fr/597_p_27051/compostage-de-quartier.html. Aujourd'hui, ce blog, dont je suis le gestionnaire, présente 31 évènements, a recueilli 35 commentaires et comporte une liste de diffusion de 122 personnes, dont plus de 30, domiciliées sur le territoire du projet, se sont déclarées volontaires pour y participer. Ce document de présentation synthétise donc l'ensemble des informations se rapportant au projet, avec quelques actualités de décembre non encore publiées.

Pourquoi ce projet

Sur le territoire du CQ8, comme ailleurs, les Restes Végétaux Compostables (RVC) des habitants en immeubles collectifs sont mêlés aux ordures ménagères, dans lesquelles ils représentent une fraction volumique et pondérale d'environ 1/3. L'ensemble est incinéré dans l'usine d'Ivry-Paris 13 qui est en fin de vie. L'incinération des RVC est considérée comme absurde : qualitativement, ils ne sont pas des déchets ; quantitativement, ils ne sont pas appelés à diminuer. Le compostage est le meilleur traitement de cette ressource renouvelable, car il produit l'humus dont la fertilité du sol a besoin, bouclant ainsi le cycle du carbone de façon naturelle. Le tri à la source est indispensable. La collecte sélective et/ou les apports volontaires sont les seules façons de les rassembler. Une expérience est nécessaire si l'on veut compléter et élargir les pratiques de compostage collectif existantes aujourd'hui à Paris.

Données générales

L'échelle du projet est définie par le facteur 10 appliqué à l'expérience du compostage collectif en pied d'immeuble lancée à l'automne 2010 par la Ville de Paris. Dans mon immeuble, résidence Reims-Domrémy sur le territoire du CQ8, avec au moins 20 foyers volontaires, je participe à cette expérience depuis son début et en suis devenu le référent (cf. blog http://reimsdo.wordpress.com/). Pour Paris, Monsieur Patrice Poignard, responsable de l'expérience à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), a présenté son bilan au 18/10/2013, incluant une extension récente au compostage en établissement : 167 sites fonctionnent, dont 17 (incluant 5 écoles) dans le 13^e arrondissement. Cette expérience connaît un succès certain mais elle restera trop limitée, notamment parce qu'elle est réservée à ceux qui disposent d'un jardin privé. C'est la raison pour laquelle, en s'inspirant de ce qui existe dans d'autres villes de France et du monde, le projet a pour objectif de porter l'expérience de compostage urbain de l'échelle de l'immeuble à celle du quartier, à une taille typiquement 10 fois plus grande.

L'expérience nécessite l'emploi d'un agent qualifié en charge de la collecte sélective (en pied d'immeubles volontaires) et des opérations de compostage dans un pavillon de compostage situé sur un espace public ou semi-public clos.

Le projet est donc une expérience de compostage de quartier, le facteur 10 étant considéré comme le seuil au-delà duquel matériel et méthode seraient difficilement transposables, et où le lien social du « compostage partagé » tendrait à disparaître.

¹ francisverillon@yahoo.fr. Dr en chimie (UPMC 1976) et formé à la botanique (MNHN 2003-2007), j'habite rue de Domrémy (75013) depuis 1980, et suis membre, depuis janvier 2011, du collège habitants du bureau d'animation du CQ8 et du réseau des Acteurs du Paris durable.

Le périmètre concerne un quart du territoire de CQ8, soit 0,25 km², avec une population d'environ 5000 habitants, soit 2500 foyers. L'expérience est calée sur un nombre de participants potentiels - à recruter - de 200 foyers volontaires - typiquement 15 foyers par résidence et 12 résidences (180 foyers en collecte sélective), plus 20 foyers en apports volontaires - soit 8 % du nombre total des foyers dans la population totale concernée.

Le site, au centre de ce périmètre, est le square Héloïse et Abélard identifié dès l'origine comme étant le plus propice pour accueillir l'emplacement d'un pavillon de compostage. Ce site a été approuvé par Monsieur Jérôme Coumet, Maire du 13^e, par le Comité *ad hoc* du Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF) qui a examiné le projet au titre de site pilote, et, plus récemment, par la DEVE.

La durée raisonnablement nécessaire pour évaluer cette expérience est d'au moins deux ans, c'est aujourd'hui la durée de l'engagement de l'association J'Aime le Vert.

Acteurs et partenaires du projet

Initié au sein du CQ8, le projet est devenu, après plusieurs présentations et votes en séances publiques, un projet de la Mairie du 13^e dont le pilotage a été confié à Thierry Catelan, Adjoint au Maire du 13^e chargé des questions relatives à la propreté et au traitement des déchets. C'est lui qui devrait assurer la coordination entre les services et adjoints de la Mairie concernés par la réalisation du projet, valider la définition du projet proposée par le CQ8 et les recrutements nécessaires, assurer le montage financier avec les partenaires, participer au lancement et au suivi du projet.

Le CQ8 a récemment constitué un Groupe Compostage, en appui au chef de projet et au maître d'œuvre, pour veiller à l'avancement du projet et contribuer à la communication vers les habitants (blog Compostage du site cq13.fr, réunions publiques du CQ8).

L'association J'Aime le Vert a été choisie pour assurer la maîtrise d'œuvre, incluant la définition et le contrôle de la chaîne des opérations, le format associatif ayant été imposé par le financement aujourd'hui obtenu du Syctom. Elle sera l'employeur d'un salarié en charge de la collecte et de son traitement.

Syctom, Ville de Paris (DPE et DEVE), Région Ile-de-France et Mairie du 13° arrondissement (budget d'investissement 2013 du CQ8), avec le concours de l'État pour un emploi aidé, sont les partenaires financiers qui soutiennent la réalisation du projet. Le Conseil Régional IdF avait pour sa part choisi le projet Compostage du CQ8 comme devant bénéficier d'un accompagnement gratuit d'experts, au titre de site pilote, mais cette prestation n'a malheureusement pas pu ensuite être attribuée.

Thierry Catelan a établi en date du 12/09/2013 un plan de financement (investissement) d'un montant total budgété de 81656 € qui devrait être actualisé.

Emplacement dans le square Héloïse et Abélard

L'emplacement initialement souhaité, près de l'entrée par la place de l'Escadrille Normandie-Niémen, n'étant pas agréé, il semble possible d'en choisir un autre situé dans le coin nord du square, utilisant l'entrée de la rue Duchefdelaville, sur un espace de pleine terre dont l'enveloppe maximum serait un rectangle de 12 m x 14 m, compatible avec les arbres environnants.

Quelques spécifications d'aménagement

- Aplanir le sol de pleine terre
- Aménager une adduction d'eau, son évacuation et un raccordement d'électricité
- Installer le pavillon de compostage (dont la porte du garage sera cadenassée)
- Clore l'Espace Compostage (grille à barreaux plats déià utilisée, porte avec serrure et clé)
- Installer une pancarte d'identification (analogue à celles de la DPE, par exemple pour l'Espace Propreté du boulevard Vincent Auriol). Elle porterait les logos de la Mairie du 13°, du CQ8 et de l'association J'Aime le Vert, avec le texte :

Espace Compostage Expérience pilote de compostage de quartier Conseil de quartier Bibliothèque - Dunois - Jeanne d'Arc (CQ8) de Paris 13e

- Installer un panneau d'affichage qui présenterait les Conditions requises et modalités pour participer à l'expérience (cf. ci-dessous). Ce panneau pourrait être placé sur le pavillon lui-même.

Compostage

Le procédé est celui du compostage classique (traditionnel à l'air libre) : ajout d'un tiers de broyat ligneux par rapport aux restes végétaux, remplissage progressif d'un casier, aération souhaitable à chaque apport, retournement périodique et tamisage du compost mûr, avec une durée de cycle comprise entre 6 et 12 mois.

Le pavillon en bois situé au milieu de l'Espace Compostage comprend des casiers pour les matières (capacité totale au moins 20 m³) et un garage pour le matériel (triporteur, tamis et outils manuels : fourche, pelle, tuyau d'arrosage relié à un point d'eau, etc). Deux lignes identiques de traitement (pour apports et maturation) sont prévues pour fonctionner en mode séguentiel alterné.

Données quantitatives : la masse de restes végétaux compostables (RVC) est estimée à 12 tonnes par an correspondant à un volume de 48 m³/an de restes végétaux frais. La production de compost mûr est estimée à 4 tonnes/an (c'est aussi une estimation pour la quantité du broyat de bois nécessaire). Le compost mûr sera distribué gratuitement aux participants et à disposition des espaces verts les plus proches.

Le détail des opérations et de la structure du pavillon peut être fourni par Damien Houbron.

Emploi de l'agent qualifié

Fonction: effectuer la collecte sélective (2 fois par semaine, 104 tournées de collecte par an, avec un triporteur à assistance électrique), les opérations de compostage incluant le tamisage du compost mûr (avec un tamis rotatif électrique) et gérer l'accès du site de l'Espace Compostage.

Qualification: maître-composteur (formation d'environ une semaine).

Tournée typique de collecte sélective : collecter deux fois par semaine aux heures ouvrables (ex. lundi et jeudi matin) 12 biobacs remplis chacun en moyenne de 8 kg de RVC (poids total environ 100 kg) et les remplacer par 12 biobacs préalablement vidés et nettoyés dans l'Espace Compostage.

L'emploi est à voir directement avec Damien Houbron puisque c'est lui qui sera l'employeur (définition du poste et suivi des tâches) même si la gestion de la paye est sous-traitée. Thierry Catelan a proposé le recrutement à temps partiel d'un demandeur d'emploi du 13° relevant du dispositif CUI-CAE, un financement agréé par Pôle Emploi à raison de 80 % pris en charge par l'État et 20 % par le Conseil de Paris, et une gestion de paye par Paris Profession Sport et Jeunesse (PPSJ). Une solution devra être trouvée en cas d'absence de l'employé.

Conditions requises et modalités pour participer à l'expérience

Dans tous les cas

Vous habitez dans un immeuble ou une résidence proche du square Héloïse et Abélard (dans un rayon de 250 m).

Vous êtes enregistré comme foyer volontaire dans l'une des deux catégories : immeuble volontaire ou apport volontaire.

Chacune de ces deux catégories comporte un référent. Ce référent a reçu une formation gratuite de guidecomposteur (une journée maximum proposée par le Syctom) et devrait assumer ce rôle pendant au moins une année avant passage de relais.

Lors de votre enregistrement, vous signez une charte d'utilisateur qui vous informe et vous engage, vous recevez un « bioseau » (seau de foyer, capacité 7 litres) pour le tri à la source de vos restes végétaux compostables. Typiquement, ce bioseau est placé dans votre cuisine et vous le videz deux fois par semaine. Vous pourrez recevoir périodiquement du compost mûr et éventuellement participer à l'opération de tamisage.

Dans un immeuble volontaire (une douzaine d'immeubles avec chacun 10 à 20 foyers par immeuble) Vous co-participez avec 10 à 20 autres foyers dont l'un est le référent.

Vous videz votre bioseau dans un « biobac » (bac d'immeuble, capacité 30 litres). Typiquement, ce biobac est placé dans le local des poubelles de votre immeuble et il est sorti deux fois par semaine par le gardien, le référent ou vous-même pour la collecte sélective.

La collecte sélective est effectuée deux fois par semaine aux heures ouvrables par un agent qualifié qui remplace chaque biobac plein par un biobac vide et propre. Il achemine les biobacs pleins vers l'Espace Compostage et effectue les opérations nécessaires à la bonne marche du processus.

En apport volontaire (une vingtaine de foyers)

Votre immeuble n'a pas réuni au moins 10 foyers volontaires.

Vous apportez votre bioseau vous-même notamment le samedi aux heures d'ouverture de l'Espace Compostage pour le vider dans le biobac marqué Apports volontaires (contrôlé par le référent des apports volontaires).

Recrutement des foyers volontaires, annonce, actions de communication

Ces tâches sont attendues de la Mairie du 13^e.

L'Adjoint au Maire chargé des questions relatives aux bailleurs sociaux, Laurent Miermont, localiserait les immeubles ou résidences des bailleurs sociaux du périmètre, organiserait la diffusion des informations auprès d'eux et proposerait des réunions d'information et de recrutement des volontaires. Karel Nemecek, coordinateur du CQ8, a déjà pré-identifié son immeuble, 8-10 rue Duchefdelaville, pour être l'un des douze immeubles volontaires requis.

Avec le concours des autres acteurs, le service communication de la Mairie prendrait en charge

- l'annonce du lancement et la parution d'articles à publier dans Treize Infos, journal de la Mairie, puis à relayer dans Mon quartier, journal du Conseil de quartier.
- la création d'affiches destinées notamment aux immeubles volontaires et au panneau de l'Espace Compostage.
- des actions de communication : stands, animation dans le square, réunions avec les bailleurs et les habitants.

Conclusion

Comme l'ont écrit, en décembre 2011, Messieurs Jérôme Coumet et Thierry Catelan, « [Nous sommes] très favorables au développement du compostage de quartier, notamment dans sa phase expérimentale. Nous pensons qu'il constitue une chance pour le 13° arrondissement et une voie d'avenir pour la protection de l'environnement », espérons que ce vœu se réalise de façon exemplaire en 2014.

FV. 19 décembre 2013